



Communiqué de presse

Le nouveau logiciel Logib-Lux est en ligne

En 2009 le ministère de l'Égalité des chances avait présenté une première fois son outil LOGIB, un programme Excel destiné à mesurer l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes et qui s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés.

Ce logiciel élaboré par le Bureau Fédéral suisse de l'égalité entre femmes et hommes, et adapté par le ministère de l'Égalité des chances du Luxembourg, offrait aux entreprises la possibilité de déterminer à partir d'un programme standardisé de manière relativement facile si d'éventuels écarts de salaire entre le personnel féminin et masculin étaient explicables par des facteurs objectifs ou s'ils contenaient un indice d'une discrimination cachée.

Suite à un sondage mené par le ministère, il est apparu que certaines entreprises avaient rencontré des difficultés dans l'utilisation de l'outil, et ainsi une restructuration du logiciel s'est avérée nécessaire, permettant d'en faciliter l'usage.

La société allemande PersonalMarkt de Hambourg a été chargée par le ministère de l'Égalité des chances à repenser le mode d'emploi de cet outil.

La nouvelle version du logiciel s'appelle dorénavant Logib-Lux, une version plus pratique à utiliser et de surcroît plus attrayante pour les entreprises.

Aujourd'hui encore l'égalité salariale reste un thème d'actualité. Même si des améliorations ponctuelles ont pu être atteintes en ce qui concerne l'écart de salaire entre hommes et femmes, grâce à diverses actions dont notamment le programme des actions positives du ministère de l'Égalité des chances, l'écart de salaire se situe toujours entre 10 à 12 % au Luxembourg.

Ainsi l'utilité de Logib-Lux consiste en ce que l'entreprise peut acquérir des connaissances quant à la structure salariale actuelle de l'entreprise, et lui permet d'identifier les causes des inégalités salariales.

La nouveauté de Logib-Lux réside notamment dans le fait qu'après la saisie des données, l'entreprise reçoit un rapport de résultats qui traite les structures de rémunération au sein de l'entreprise du point de vue du sexe des collaborateurs, en examine les causes, et indique des pistes d'amélioration de l'égalité salariale.

Le nouvel outil peut être utilisé depuis le site internet du ministère de l'Égalité des chances, et permettra aux entreprises de trouver des réponses aux questions de savoir comment elles pourront réduire les éventuelles inégalités salariales.

